

Le Burundi annonce des mesures de sécurité pour les fêtes de fin d'année

@rib News, 21/12/2016 - Source Xinhua Le premier vice-président de la République, Gaston Sindimwo, a réuni mercredi autour de lui tous les responsables en matière de sécurité pour arrêter ensemble des mesures de sécurité pour la période des fêtes de fin d'année 2016. Parmi ces mesures figurent, selon le colonel Léonidas Bandenzako qui est le conseiller principal chargé des questions de sécurité et de défense à la première vice-présidence de la République, un dispositif qui sera mis aux alentours de la capitale par les forces de défense et de sécurité "pour pouvoir intervenir sans délai là où la sécurité serait menacée" et un contrôle des véhicules, surtout ceux qui ont des vitres teintées sans plaques ou illisibles qui doivent être retirés de la circulation.

Il a aussi parlé de l'interdiction formelle des poids lourds dans la capitale, des taxis et des motos qui doivent respecter leurs zones d'action et qui ne doivent pas dépasser les heures de travail, des numéros verts d'urgence qui doivent être donnés par la direction générale de la police et de la direction générale de la protection civile qui doit venir en aide aux victimes des accidents divers. Parmi les mesures annoncées figurent aussi la recommandation faite au ministre de l'Intérieur d'avertir la population à ne pas entraver le travail des forces de l'ordre et de réactiver les comités mixtes de sécurité (population, forces de défense et de sécurité, administration de base et justice). Au ministre de la Santé publique, il a été recommandé de veiller à ce que les hôpitaux publics et privés travaillent 24h/24h (surtout dans les services d'urgence), qu'il y ait obligatoirement un médecin de garde dans tous les hôpitaux et les services de garde et que des ambulances soient prêts pour secourir les victimes en cas d'accidents. Il lui a été recommandé aussi d'interdire de demander des cautions aux accidents éventuels. Les autres recommandations ont été faites au ministre de la Justice, à l'Autorité de régulation et de contrôle des télécommunications (ARCT) et à la direction générale de la Régie de production, de transport et de distribution des eaux et de l'électricité (REGIDESO). Au premier il a été recommandé de mettre en place des permanences judiciaires en mairie de Bujumbura et aux chefs-lieux des provinces, à l'ARCT de donner un numéro vert qui devra être interconnecté avec les stations tant publiques que privées de télécommunication tandis que la REGIDESO devra faire un effort pour que la population ait de l'eau et de l'électricité et mettre à la disposition de la population des numéros de téléphone de contact en cas d'urgence.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});